

# Poullan

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.  
au Secrétaire Is. L'Enché

Réponses. pour la Paroisse de Poullan.

1<sup>re</sup>. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle? ..... - Crecize.

2<sup>re</sup>. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année? ..... - Crecize.

Combien auraient besoin d'être assistées seulement de temps en temps? - Quatorze.

De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (celles dont il est parlé au n<sup>o</sup> 2.) ..... - De cent seize.

3<sup>re</sup>. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2) ..... - Trois mille quatre cent cinquante francs.

4<sup>re</sup>. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier? ... - Aucun.

5<sup>re</sup>. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité? ..... - Non.

Fonctionne-t-elle bien?

La mendicité a-t-elle cessé?

Montant des ressources.

6<sup>re</sup>. - S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes et si la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux? ... - je ne le pense pas.  
(Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

7<sup>re</sup>. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie? ..... - Monsieur Morvan de Douarnenez et Monsieur Séis de Pont-Croix.

Quelle distance ont-ils à parcourir? ..... - huit kilomètres.

8<sup>re</sup>. Avez-vous une sœur de charité pour les malades? ..... - Oui.

9<sup>re</sup>. Combien de décès par an? ..... - une soixantaine.

10<sup>re</sup>. - Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant dévoués? ..... - quatre-vingts.

M. le Secrétaire de la paroisse les observations, s'il y a lieu.

Dans notre pays plusieurs familles n'ont été réduites à la mendicité que par l'ivrognerie. Le meilleur moyen d'empêcher d'autres familles de tomber dans cette situation déplorable à laquelle on ne sait comment apporter ni remède ni secours efficace, ne serait-il pas de diminuer considérablement le nombre des auberges. De surveiller rigoureusement celles qui seraient maintenues et de s'opposer contre les personnes que l'on trouverait en état d'ivresse et contre les aubergistes qui les auraient soulevées.

— A l'appui de ma réponse à la 6<sup>e</sup> question je dois déclarer que dans la paroisse de Soullan il y a plusieurs familles isolées et éloignées des routes de communication, ce qui fait que presque aucun mendiant ne va jusqu'à elles. Il semble naturel que ces familles ne veulent pas recevoir volontiers, surtout pour cinq ans. Les autres familles ne recevraient pas volontiers non plus : car pour ce qui est des pauvres de la paroisse, elles disposent avec bonheur de l'aumône dans leur main, tandis qu'une assistance organisée leur semblerait une nouvelle contribution qui serait pour elles moins consolante et probablement moins méritoire qu'une aumône spontanée et fréquente. Que l'on circoncrive la mendicité dans chaque paroisse et il n'y aura aucun mendiant indigne dans la paroisse de Soullan, ni aucun mendiant manquant du nécessaire.

P. Rosec  
Paroisse de Soullan.

